

Echelle des prix et TVA

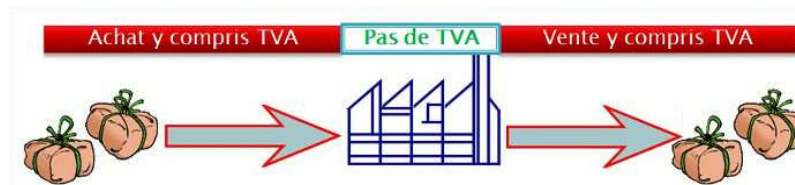
Principe :

La TVA est incluse dans le prix lorsque le bien est en-dehors de l'entreprise.

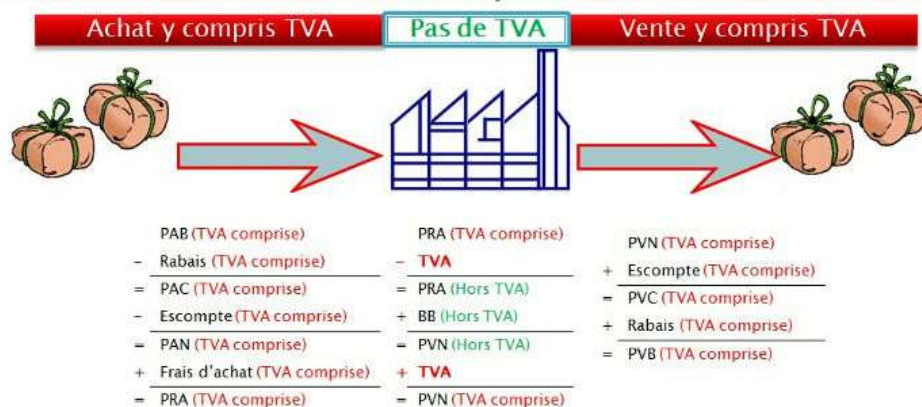
Il se peut que certaines entreprises qui n'ont pour clients que des professionnels (B2B) puissent indiquer leur prix de départ hors taxe (PAB hors TVA). Mais dès que l'article est vendu, quelque soit la qualité de l'acheteur, la TVA doit être incluse dans le prix.

Une fois que la marchandise est arrivée chez l'acheteur (PRA TVA comprise), celui-ci demandera le remboursement de la TVA qu'il a payé (le remboursement de l'impôt préalable). Il fera de même avec l'ensemble des autres charges (Impôt préalable sur investissements et ACE).

Par conséquent, lorsque la marchandise se trouve dans l'entreprise, tous les calculs se font sans TVA. Enfin, lorsque la marchandise sort de l'entreprise pour être vendue, la TVA devra être ajoutée au prix.



1. Echelle courte



2. Echelle longue

